

La vigilance vis-à-vis du petit coléoptère des ruches est à maintenir : de nouveaux foyers ont été détectés en Calabre en 2016

par **Stéphanie FRANCO (1), Marie-Pierre CHAUZAT (1) (2), Marion LAURENT (1), Pascal HENDRIKX (2)**

(1) Anses, Unité Pathologie de l'abeille, Laboratoire National de Référence pour la Santé des abeilles, Sophia-Antipolis, France

(2) Anses, Unité de coordination et d'appui à la surveillance, Lyon, France

Le petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*) est un agent ravageur pour les colonies d'abeilles, causant des dégâts considérables pour l'apiculture (destruction des cadres par les larves du coléoptère, fermentation du miel, perte de colonies d'abeilles) (Fig. 1). Jusqu'alors absent dans l'Union Européenne, il a été pour la première fois détecté dans le sud de l'Italie, en Calabre, en septembre 2014.

Afin d'assurer une détection précoce des nouveaux cas et de tenter d'éradiquer le parasite, un dispositif de surveillance a été déployé en Italie, dans et en périphérie des zones infestées. Des inspections régulières sont effectuées dans les ruchers. Afin de renforcer la surveillance, des colonies sentinelles ont également été placées sur les sites de ruchers précédemment trouvés positifs

et détruits (Fig. 2 et 3 – les ruchers sentinelles sont signalés en violet sur les cartes). Deux nucléi sentinelles ont ainsi été disposés par site, et font l'objet d'un suivi régulier (1).

**Des ruchers sentinelles
détectés positifs
au cours du printemps
et de l'été 2016**

Au cours du printemps et de l'été 2016, les inspections ont mis en évidence la présence d'*A. tumida* dans quatre ruchers sentinelles présents dans la zone dite de « protection »¹ (Fig. 3 – la zone de protection apparaît en rouge). Des petits coléoptères adultes ont été détectés dans chacun de ces sites; une larve a également été mise en évidence dans l'un des ruchers (1).

1 – Il s'agit d'une zone d'un rayon de 20 km instaurée autour des foyers identifiés. Des mesures de restriction des mouvements d'abeilles et une surveillance renforcée sont en place dans cette zone afin de maîtriser l'infestation.

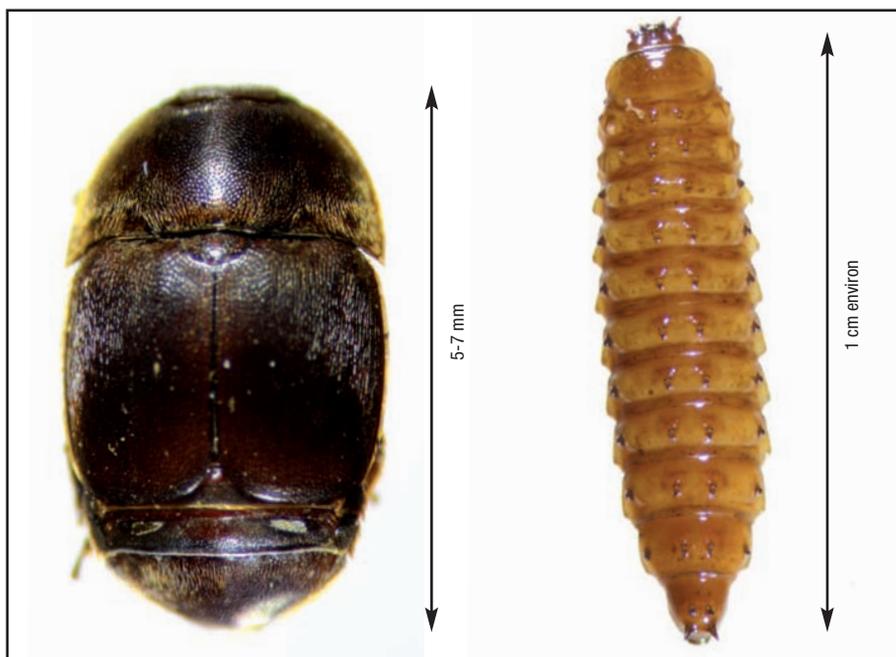


Fig. 1 : Le petit coléoptère des ruches (*Aethina tumida*): adulte, forme rétractée (à gauche) et larve (à droite).

Source : Anses, Sophia Antipolis

**Quatre foyers détectés
fin juillet 2016
à 100 km environ
du premier cas découvert
en 2014**

À la fin du mois de juillet, quatre nouveaux foyers ont par ailleurs été détectés au sud de la province de Cozensa, à 100 km environ du premier cas découvert en Italie en 2014 à Gioia Tauro (commune située dans la province de Reggio di Calabria) (Fig. 1 et 4) (1).

Le premier foyer a été détecté le 25 juillet dans la commune de Grimaldi dans un rucher composé de douze nucléi (2). Deux *A. tumida* adultes ont été observés dans ce foyer. Une enquête épidémiologique a été conduite et a permis d'identifier, le 28 juillet 2016, trois autres ruchers infestés appartenant au même apiculteur. Des adultes en faible nombre (maximum deux) ont été détectés dans ces trois foyers ; selon le Laboratoire National de Référence (LNR) italien, l'un d'entre eux était également infesté par des centaines de larves. Tous ces ruchers se trouvent dans un rayon de

1 – Il s'agit d'une zone d'un rayon de 20 km instaurée autour des foyers identifiés. Des mesures de restriction des mouvements d'abeilles et une surveillance renforcée sont en place dans cette zone afin de maîtriser l'infestation.

3 km. Ils n'étaient pas enregistrés et de fait non connus des services vétérinaires officiels (1). À l'échelle de l'ensemble de ces foyers, six colonies se sont révélées infestées sur les 128 présentes (2).

La totalité des colonies de ces ruchers a été détruite. Une interdiction des déplacements est appliquée dans une zone d'un rayon de 10 km autour des quatre foyers identifiés (Fig. 4). Des inspections ont également été effectuées dans d'autres ruchers du voisinage. À la date du 12 septembre 2016, aucun autre foyer n'a été mis en évidence au cours de ces visites (1).

Maintenir la vigilance

Contrairement aux cas précédemment détectés en Calabre, la distance entre les foyers nouvellement découverts dans la province de Cosenza et la zone de protection alors en place dans la région est particulièrement importante (environ 100 km, Fig. 2). Cet éloignement peut laisser supposer que la dissémination n'est pas liée à une dispersion naturelle d'*A. tumida* mais pourrait être liée aux activités humaines, et plus particulièrement apicoles. En 2015, un avis a en effet été rendu par l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA)

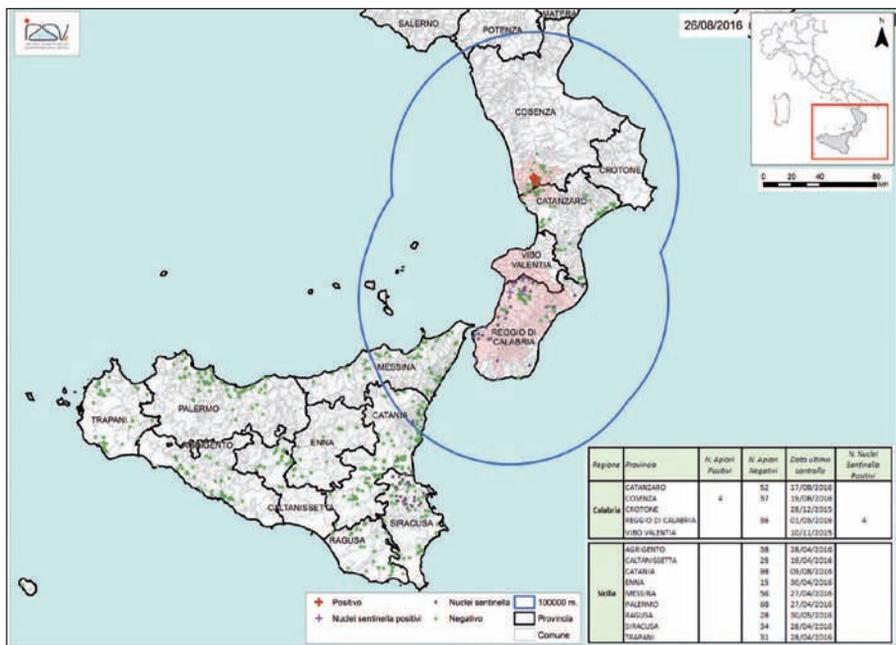


Fig. 2 : Localisation des cas détectés dans la région de Calabre en 2016 (situation au 26 août 2016). Les ruchers sentinelles sont indiqués en violet sur la carte. Les croix violettes marquent les ruchers sentinelles détectés positifs. Les croix rouges correspondent aux quatre ruchers infestés découverts dans la province de Cosenza. Les points verts indiquent les ruchers négatifs inspectés en Calabre et en Sicile.

Source : IZSV

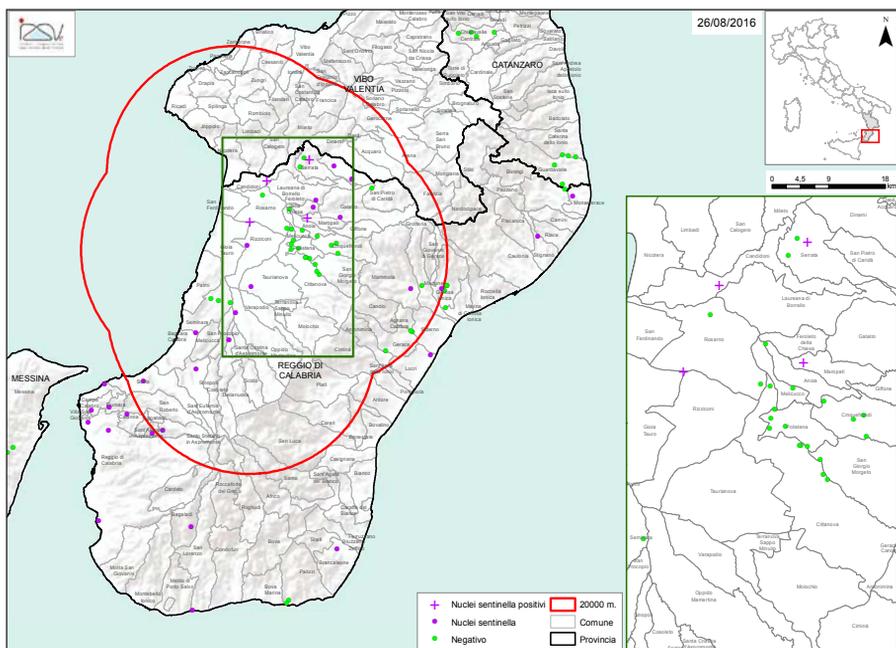


Fig. 3 : Localisation des quatre ruchers sentinelles détectés positifs dans la Reggio di Calabria (situation au 26 août 2016). La zone de protection de 20 km mise en place autour des foyers découverts depuis 2014 est délimitée en rouge sur la carte.

Source : IZSV

sur le risque de survie, de dissémination et d'installation du petit coléoptère des ruches en Europe. Le travail de modélisation effectué dans ce cadre indique qu'en l'absence de mouvements de ruches, il faudrait plus de 100 ans pour que la dispersion naturelle du petit coléoptère atteigne la région des Abruzzes, qui est située à environ 250 km de la Calabre (3).

Par ailleurs, et comme dans la plupart des précédents foyers, il est à noter qu'un faible nombre de colonies se sont révélées infestées et que seul un rucher présentait des larves. Une première explication optimiste peut être donnée à

ces observations, à savoir une faible reproduction et circulation du parasite, liée au caractère récent de son introduction et à l'efficacité des mesures de lutte mises en place en Calabre et en Sicile. La presse apicole (4) et notamment un scientifique allemand (5) se font l'écho d'explications moins positives comme le refus de certains apiculteurs de déclarer les cas aux autorités officielles italiennes et une volonté de masquer l'infestation lors des inspections sanitaires. Toujours selon ces mêmes sources, les inspections seraient réalisées de manière hétérogène par manque de formation des inspecteurs, conduisant à une sous-estimation du taux d'infestation des colonies, ou en

raison d'inspections incomplètes ou arrêtées dès la découverte des premiers spécimens d'*A. tumida* dans la ruche.

La présence de centaines de larves d'*A. tumida* dans l'un des quatre foyers découverts fin juillet à Cosenza est en outre le signe d'un développement déjà avancé du parasite dans les colonies touchées, indiquant une détection peu précoce de l'infestation.

Enfin, le suivi de ruchers sentinelles a mis en évidence une circulation du petit coléoptère des ruches dans les zones où des cas ont été découverts en 2014 et 2015. Cette rémanence pourrait

être expliquée par la présence d'un réservoir sauvage, lié par exemple à la présence de colonies ou d'essaïms retournés à l'état sauvage, ou par la présence de ruchers infestés non détectés ou non déclarés aux autorités sanitaires.

Ces différents éléments montrent une nouvelle fois la difficulté d'éradication d'*A. tumida* dans la région de Calabre en Italie.

Ils soulignent également l'importance de maintenir un niveau de vigilance élevé vis-à-vis de l'introduction du petit coléoptère des ruches en France.

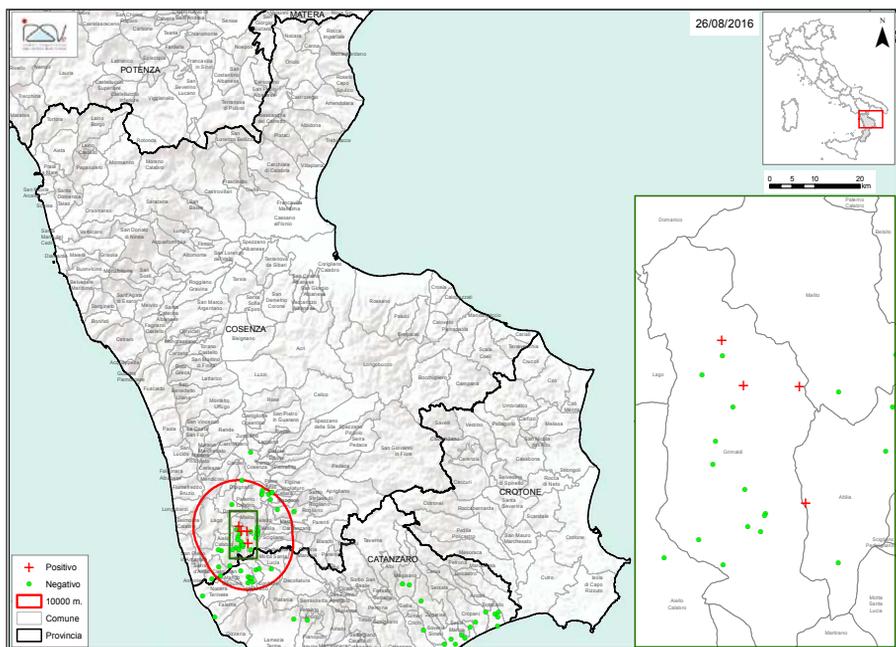


Fig. 4 : Localisation des quatre foyers d'*Aethina tumida* découverts dans la province de Cosenza les 25 et 28 juillet 2016 (situation au 26 août 2016). La zone de protection de 10 km de rayon mise en place autour des foyers est délimitée en rouge sur la carte.

Source : IZSV

Les mesures de destruction rapidement mises en place dans le foyer détecté en Sicile, en novembre 2014, sont par ailleurs l'exemple d'une action d'éradication bien menée, aucun nouveau cas n'ayant été découvert depuis cette date sur ce territoire.

Afin d'assurer la détection précoce du petit coléoptère des ruches, toute suspicion doit être déclarée au plus tôt à la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations.

Références

(1) Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle

Venezie. *Aethina tumida* in Italy: updates. <http://www.izsvenezie.com/aethina-tumida-in-italy/>. Page consultée le 12 septembre 2016.

(2) OIE-WAHIS. Small hive beetle infestation (*Aethina tumida*), Italy (29/07/2016). Follow-up report N° 7. http://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Reviewreport/Review?page_refer=MapFullEventReport&reportid=20615.

(3) EFSA AHAW Panel (EFSA Panel on Animal Health and Welfare), 2015. Scientific opinion on the survival, spread and establishment of the small hive beetle (*Aethina tumida*). EFSA Journal 2015; 13 (12) : 4328, 77 pp. doi:10.2903/j.efsa.2015.4328.

(4) Abeille de France, 2016. Les nouvelles du petit coléoptère des ruches. Abeille de France, 30, n° 1033, mars 2016.

(5) Spiewok S. (2016) Wir versuchen das selbst zu regeln. Deutsches Bienen-Journal. 4/2016. 6-9.

Nos fabrications pour l'apiculture



nicot
NICOTPLAST

ZA - 75, Rue des Cyclamens
39260 MAISOD - France
Tél. 0384420249
Fax 0384423443
e-mail nicotplast@nicotplast.fr
Site web www.nicotplast.fr

Catalogue sur demande

Visitez notre site web
www.nicot.fr

Nouveautés

**La Grille de réunion D10
pour Réunion de 2 Colonies**



ÉLÉMENTS DE RUCHE
Palette, Semelles, Fond de Ruche, Tiroir de Fond, Porte, Corps, Hausse, Baticadre, Nourrisseur Couvre-Cadres, Clip, Centreur, Toit.



ACCESSOIRES
Grille à Reine, Grille de Réunion, Chasse-Abeilles, Nourrisseur Rond, Nourrisseur d'Entrée, Fixe-Éléments, Chiffres, Côté de Fond de Ruche, Tiroir et Peigne à Pollen, Plateau de Récolte de Hausses.

ÉLEVAGE DE REINES
Support, Bloc, Cupule, Tube Protecteur, Cage d'Éclosion, Cage d'Expédition, Cupularve, Barrettes de Cupules, Barrettes de Cellules, Cage d'Introduction sur Couvain, Cadron.



CONDITIONNEMENT
Coupelle, Cuillère à Miel et Gelée Royale, Section, Boîte à Section,
Pot Kg, 500 g, 250 g, en Transparent ou Opaque :
Pot PEP à épaulement - Pot PAL à languette inviolable
Impression SÉRIGRAPHIE (délai 15 jours)

